

Intervention de Madame la Ministre Françoise DUPUIS

INSTALLATION DU PÔLE MOSAN D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

8 JUILLET 2002

1. Introduction :

Depuis quelques mois, nous assistons en Communauté française Wallonie-Bruxelles à une dynamique instaurée par les Institutions universitaires visant à regrouper des Universités et des Hautes Écoles et d'autres établissements d'enseignement supérieur en « pôles universitaires ».

Ainsi ont été créés un Pôle universitaire européen Bruxelles-Wallonie ainsi que le Réseau hainuyer d'Enseignements supérieurs et universitaires, Pôle universitaire mosan. D'autres associations existent depuis longtemps, sans toujours s'afficher aussi publiquement.

La Flandre force les établissements à se regrouper en entités plus grandes sous l'égide d'une université.

Je préfère, en Communauté française, laisser les institutions se rapprocher sur base volontaire.

L'émergence de tels pôles universitaires entre partenaires qui souhaitent librement collaborer augure vraisemblablement d'un plus grand succès à terme.

2. Raison d'être des pôles :

On sait que l'enseignement supérieur ou universitaire belge était particulièrement éclaté en de nombreuses petites institutions. Cette situation s'observait également dans d'autres pays européens.

En 1995, le décret de la Communauté française organisant l'enseignement supérieur en Hautes Écoles a suscité des fusions en entités administratives plus importantes. Toutefois, la dimension ainsi atteinte n'est pas comparable à celle des associations d'établissements d'enseignement supérieur actuellement constituées dans d'autres pays.

Les regroupements se justifient spécialement lorsqu'ils apportent une valeur ajoutée réelle et concrète aux étudiants.

2. a) Aide à l'orientation :

L'offre d'enseignement supérieur en Communauté française Wallonie-Bruxelles est riche et variée. Elle est fondée sur un système dual : d'une part, des Institutions universitaires n'organisant parfois qu'une partie des cursus (un 1^{er} cycle seulement), d'autre part, des Hautes Écoles dispensant certaines études de

type court (en 3 ans, en général) et d'autres études de type long dites « de niveau universitaire ». Aucune institution n'offre l'ensemble des disciplines.

Face à cette complexité, le jeune désireux d'entamer des études supérieures ne sait à quelle porte frapper. Toutes les recherches visant la promotion de la réussite en 1^{ère} année confirment la difficulté du choix initial du cursus et l'importance de l'information préalable aussi complète que possible. De plus, les goûts réels et les aptitudes se révèlent parfois en cours d'études ; celles-ci ne peuvent s'épanouir que suite à une réorientation d'études.

Une association d'institutions proches permet d'offrir une information commune simple et intégrée. Dans ce cadre, une orientation du futur étudiant au sein des différentes filières existantes dans l'ensemble des établissements associés est possible sur base d'un choix plus vaste.

De plus, la proximité des enseignants et des structures permet une meilleure connaissance mutuelle favorable à l'organisation commune de voies de réorientation et de poursuite d'études entre les différents systèmes.

Dans ce contexte, les collaborations avec certains établissements de Promotion sociale peut être un facteur de réussite. Le projet de « formation rebond » constitué entre établissements namurois est un bon exemple.

2. b) Échange d'enseignants et d'étudiants :

De tels pôles associant Universités et Hautes Écoles proches sont ainsi un outil d'harmonisation et d'optimisation de l'offre d'enseignement en un lieu donné dans un esprit pluraliste et ouvert à tous.

On peut également espérer que l'expérience de ces collaborations fera apparaître certains doublons dans l'offre. Ils pourront avantageusement évoluer en formations distinctes spécialisées fondées sur les compétences spécifiques des enseignants de chaque entité.

De plus, la proximité physique des lieux d'enseignement permet d'organiser une réelle mobilité des étudiants et des enseignants au sein du pôle, source d'enrichissement intellectuel pour tous.

Les pôles sont, je l'espère, le lien privilégié pour la mise en œuvre concrète des passerelles entre les différents types d'enseignements, dans le respect des dispositions légales qui s'appliquent à tous les établissements en Communauté française. Je veux rassurer les étudiants : il n'y aura pas de système spécifique

de passerelles dans chaque pôle. Par contre, une liste précise de compléments et des dispenses, dans le cadre des passerelles, peut être établie pour les étudiants au sein du pôle.

2. c) Partage d'infrastructures :

En plus des études, les établissements d'enseignement supérieur proposent à leurs étudiants divers services collectifs : activités sportives et culturelles, aide sociale et psychologique, assistance au logement et à la mobilité, bibliothèques... La mise en commun de ces infrastructures permet matériellement d'élargir l'offre et d'en améliorer l'organisation.

La dynamique ainsi créée autour des activités d'enseignement permettra aux équipes de mieux se connaître. Ceci sera la source de collaboration dans le cadre des autres missions des institutions d'enseignement supérieur : recherche scientifique, fondamentale ou appliquée, et services à la collectivité. Ces missions prennent également une dimension importante de développement local.

3. Ancrage géographique :

Pour atteindre les différents objectifs que je viens de souligner, les pôles ont intérêt à se construire entre établissements géographiquement proches, entre lesquels un réseau dense d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de structures d'appui se développera.

Dans le cadre du pôle mosan, les choses sont claires pour les établissements de la région liégeoise. Je me réjouis du soutien du monde politique liégeois, sur une base totalement pluraliste. La presse y a d'ailleurs fait largement écho.

Par contre, il faudra développer une dynamique particulière pour établir des échanges soutenus avec des partenaires plus distants du Luxembourg, du Namurois et de Gembloux.

Depuis longtemps, l'université de Liège entretient des relations privilégiées avec la Fondation universitaire luxembourgeoise et ainsi qu'avec les Hautes Écoles du Luxembourg. Ces liens pourront être resserrés dans ce contexte, je l'espère.

Pour la région namuroise, la situation est plus difficile : la Haute École de la Communauté française a décidé de surseoir à sa participation, la province de Namur a choisi de s'associer, sous réserve d'une évaluation dans deux ans. Ces

décisions sont sages vu les échanges pédagogiques existants entre les établissements namurois, sur base de leur proximité géographique.

Enfin, la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux occupe une position particulière, associée à plusieurs regroupements. Vu sa spécificité disciplinaire, sa vocation est clairement de coordonner un rassemblement transversal de structures d'enseignements et de recherche dans son domaine. Ceci n'est pas l'objet d'un pôle d'enseignement tel que présenté ici.

Vu nos moyens matériels et humains limités, les pôles permettront, je l'espère, une mise en commun de nos points forts. Il ne s'agit pas de construire une nouvelle structure mais une association pour faire mieux avec ce que l'on a.

De plus, le partenariat entre établissements dépendant de Pouvoirs organisateurs différents pourra offrir aux étudiants un panorama pluraliste de formations, richesse de l'enseignement en Communauté française.

4. Autres collaborations :

L'appartenance à un pôle particulier n'exclut nullement d'établir d'autres collaborations avec d'autres établissements.

Celles-ci existent déjà et devront encore se multiplier, en particulier dans le domaine de la recherche scientifique.

Des accords de recherche se construisent naturellement en associant des équipes issues de diverses institutions, de la Communauté ou même étrangères, sur base de compétences pointues et de complémentarités indispensables.

Une nécessité similaire de recherche de taille suffisante et de partage des ressources et connaissances pousse les chercheurs répartis dans les divers établissements à s'unir pour élaborer des projets ambitieux crédibles au niveau international.

Ceci, manifestement, sort du cadre strict un pôle dont nous parlons aujourd'hui. Il peut toutefois y jouer un rôle catalyseur.

5. Bologne :

L'enseignement supérieur en Europe, et en Communauté française en particulier, est à la veille de réformes profondes visant à garantir une certaine harmonisation des formations et la mobilité des diplômés.

C'est le « processus de Bologne / Prague », celui-ci demandera également une harmonisation de l'offre d'enseignement dans l'ensemble de notre Communauté. Il est évident que la réforme visant à l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur induira des modifications parfois importantes. Si notre Communauté veut rester attractive sur le plan international et offrir, tant à ses étudiants qu'à ses diplômés, des chances importantes de mobilité et de reconnaissance internationale, elle devra organiser son enseignement supérieur en optimisant l'usage de ses compétences et de ses ressources. Ceci ne peut se réaliser que dans le cadre d'une rationalisation globale de l'offre de formation à travers toute la Communauté française : organisation commune de cursus peu fréquentés, spécialisation des institutions en fonction des compétences spécifiques des équipes, organisation unique au sein de la Communauté avec échange éventuel d'enseignants, d'études spécialisées, mise en place de départements, d'enseignement ou de recherche, transversaux entre plusieurs établissements. Ces rationalisations ne peuvent s'instaurer que sur base d'une analyse et d'un consensus global.

Encore une fois, ceci dépasse largement les limites des pôles. Ce n'est pas pour cela que les pôles se font. J'espère que les pôles ayant permis de rapprocher divers établissements aideront à construire ce nouveau panorama de notre enseignement supérieur.

Cet avenir est devant nous ; il appartiendra à ceux qui auront pu collaborer et développer ainsi leurs spécificités.

Nous allons installer un Conseil de coordination qui regroupe l'ensemble des responsables des différents établissements qui vont collaborer. Cette structure est informelle et expérimentale. Comme plusieurs participants l'ont demandé expressément, il conviendra d'évaluer les réalisations du pôle ; le terme de deux ans a été proposé.

Bien entendu, on analysera également, au vu de l'évolution de tous les pôles, la pertinence d'élaborer des dispositifs légaux qui concrétiseraient ces rapprochements.

Dans l'immédiat, il s'agit de se mettre au travail de manière concrète et de développer le plus possible de projets communs. Je pense, en particulier, au rapprochement programmé de la Haute École des Hautes Études commerciales

de Liège et de l'École de l'Administration des Affaires de la Faculté d'Économie,
Gestion et Sciences sociales de l'Université de Liège.